



Genève, le 7 novembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat renonce à des mesures portant sur les salaires à la suite de prévisions fiscales favorables

Sur la base de nouvelles données concernant les prévisions de recettes fiscales, le Conseil d'Etat propose de renoncer à deux mesures d'économie portant sur la rémunération du personnel de l'Etat.

De nouvelles prévisions des recettes fiscales pour 2019 s'avèrent plus favorables qu'escompté lors de l'élaboration du projet de budget de l'Etat déposé par le conseil d'Etat le 14 septembre 2018. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat, attaché à ses responsabilités d'employeur, a pris la décision de proposer au Grand Conseil d'amender ce projet de budget en renonçant à deux mesures d'économie. Ces amendements préconisent ainsi de:

- rétablir l'octroi de l'annuité en 2019;
- maintenir l'engagement de nouveaux collaborateurs dans leur classe de fonction au lieu de les rémunérer deux classes en dessous durant la période probatoire de deux ans.

Le Conseil d'Etat maintient en revanche la non-indexation des salaires en 2019. Ces décisions s'inscrivent dans un contexte de réformes à mener en concertation avec les représentants de la fonction publique.

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, en contactant M. Philippe Dunant, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, T. 022 327 98 07 ou 079 432 58 84.